

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 Juin 2010

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 20 H 30

Présents à la séance : Mesdames Brigitte GIROUD, Annick VARGOZ, Régine GONSOLIN, Nicole ODDON, Claire COLLIGNON, Messieurs Claude LAGIER, Bernard MUNARI, Bernard DETRAU, Alain D'HEILLY.

Absent : Monsieur Louis FLAVIEN ayant donné procuration à Monsieur Bernard DETRAU

Secrétaire de séance : Monsieur Claude LAGIER

Ordre du jour :

- ⊗ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 06 Avril 2010.
- ⊗ Subventions et adhésions diverses.
- ⊗ Délibération modificative.
- ⊗ Acquisition d'un défibrillateur.
- ⊗ Promesse synallagmatique de bail emphytéotique avec SOLAIREDIRECT.

Questions diverses :

Sujets abordés :

- PNR des Baronnie Provençales.
- CC du Serrois : Bilan du débat sur le projet de Loi de la Réforme Territoriale.
- STP Denis PISTONO : doit nous fournir un devis.
- Plaques des rues.
- Plan : Proposition de plusieurs photos du village.
- Possibilité de mettre des annonceurs : commerce de proximité, ateliers d'arts, etc....

- Construction des jeux.
- Les plantations du talus.

⊗ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 04 Avril 2010**

Le compte rendu est approuvé à **l'unanimité**.

⊗ **Subventions et adhésions diverses.**

Le Maire donne lecture de l'appel à cotisation émanant de la SPA Sud Alpine, reçu en Mairie le 22 Avril 2010. La participation au fonctionnement pour notre Commune est de : $0,765 \text{ €} \times 189 \text{ habitants} = 144,59 \text{ €}$.

La somme de 144,59 €, après en avoir délibéré, est approuvée à **l'unanimité**.

Le Maire donne lecture de la demande faite, le 10 Mai 2010, par le Foyer Socio-éducatif du Collège de Serres. L'année 2010 sera marquée par la réalisation d'une comédie musicale en lien avec les autres collèges.

Le Maire propose une subvention de 100,00 €

Cette somme, après en avoir délibéré, est approuvée à **l'unanimité**.

⊗ **Délibération modificative.**

Le Maire explique que le montant prévu au budget primitif en ce qui concerne les subventions n'est pas suffisant. Des demandes tardives n'ayant pas été prises en compte lors du vote du budget.

Le Maire propose une décision modificative d'un montant de 200,00 € de l'article 6226 (honoraires, avocats, huissiers...) à l'article 6574.

La décision modificative de 200,00 €, après en avoir délibéré, est approuvée à **l'unanimité**.

⇒ **Acquisition d'un défibrillateur.**

Le Maire donne lecture d'une correspondance reçue, le 30 Avril 2010, du Conseil Général des Hautes-Alpes pour l'achat d'un défibrillateur subventionné à hauteur de 70 %. Un positionnement de la collectivité a été transmis au Conseil Général des Hautes-Alpes le 25 Mai 2010, la date limite ayant été fixée au 31 Mai 2010.

Le Maire propose l'achat pour la Commune d'un défibrillateur pour bénéficier de la participation financière du Conseil Général des Hautes-Alpes.

Après en avoir délibéré, l'acquisition d'un défibrillateur est approuvée à **l'unanimité**.

⇒ **Promesse synallagmatique de bail emphytéotique avec SOLAIRE DIRECT.**

Le Maire expose avoir transmis soit par mail, soit par courrier le projet de promesse synallagmatique de bail emphytéotique sous conditions suspensives et convention de mise à disposition.

La location du terrain communal du bois de Sellas a été calculée sur un montant de 4 500,00 € HT pour un projet qui pourrait avoisiner les 24 hectares. A cela viendront s'ajouter les revenus des taxes, soit environ 36 000,00 €.

Le Maire et la première adjointe expliquent qu'il y a une part de mécénat d'un montant d'environ 30 000,00 € pour le fonctionnement des Associations de la Commune et peut-être un programme de rénovation de l'Eglise.

Un débat s'engage au sein du Conseil Municipal. Un membre du public étant intervenu sans autorisation est rappelé à l'ordre par le Maire. Aucun autre incident n'émaille la tenue du Conseil Municipal.

Les questions posées au cours du débat :

- Reboisement de la surface du parc après démantèlement.
- Obligation de laisser le libre accès au plateau de Sellas pour la poursuite des coupes affouagères.
- Pas de défrichement du site pendant l'étude de faisabilité.
- Les garanties pour la Collectivité.
- Le devenir du parc solaire en cas de non paiement de loyers.

Le débat étant clos, le Maire demande à son Conseil Municipal l'autorisation de signer la promesse synallagmatique de bail emphytéotique avec la Société **Solairedirect**, société anonyme au capital de 256.380 €, immatriculée sous le numéro 492 490 057 RCS Paris, ayant son siège social 52 rue de la Victoire, - 75009 Paris, représentée par Monsieur Stéphane Jallat ; et la Société **SolaireParcA134**, société unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 €, immatriculée sous le numéro 517 898 490 RCS Paris, ayant son siège social 52 rue de la Victoire 75009 Paris, représentée par Monsieur Jean-Pascal Pham-Ba et d'effectuer toutes les démarches se rapportant à cette promesse.

Après en avoir délibéré,

VOTE : 7 voix Pour et 3 voix Contre.

Questions diverses :

PNR des Baronnie Provençales

Le Maire explique avoir participé avec la première adjointe, à une réunion du projet de Parc Naturel Régional à Saint Auban d'Oze. La charte du PNR est en cours d'élaboration, les communes devront voter pour l'intégration ou non, au Parc, la durée est de 12 ans (2012-2024) avec des projets des collectivités inscrits dans la Charte, financés par des contrats Régions/Départements/PNR. Une présentation du futur PNR sera programmée en réunion publique, afin que tout le monde ait accès à l'information.

CC du Serrois : Bilan du débat sur le projet de Loi de la Réforme Territoriale

La Communauté de Communes du Serrois n'atteint pas le seuil des 3000 habitants comme défini dans le projet de Loi. Il va falloir fusionner avec d'autres Communautés de Communes. C'est tout le débat que nous avons eu au dernier Conseil Communautaire. Pourquoi fusionner ? Dans quel but ? Y-a-t-il des projets communs ? Les conséquences : compétences, fiscalité, personnel Tout ce questionnement se fera par une réflexion concertée.

STP Denis PISTONO

Contacté téléphoniquement, doit nous fournir un devis pour l'aménagement du point d'apport volontaire devant l'Eglise. Pour l'instant aucun devis n'est parvenu en Mairie.

Les plaques de rues, le plan du village

Le projet est lancé, il faut faire des propositions de plusieurs photos du Village pour matérialiser le plan. Nous avons également la possibilité de mettre des annonceurs : commerce de proximité, ateliers d'arts, etc.... Le 2ème et 3ème adjoints se chargent des démarches préliminaires.

La construction des jeux

Il faudrait que les jeux soient montés pour les vacances estivales, afin que l'ensemble des enfants de la Commune puisse en profiter. La 1ère adjointe aidée de Claude, de Bernard et de l'employé communal sont chargés de la mise en place.

Les plantations du talus

La 3ème adjointe est chargée de négocier pour obtenir des plants.

Le Maire précise que demain, le 5 Juin 2010, une journée porte ouverte de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 aura lieu sur l'actuel chantier de fouilles archéologiques à côté de la Mairie.

N'ayant plus de question et l'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 22 H 20.

Le Maire

Alain D'HEILLY